



MAIRIE
LE VAL
83143

Téléphone : 04 94 37 02 20
Télécopie : 04 94 37 02 25

ARRÊTÉ FIXANT LES LIMITES D'AGGLOMERATION

83143 LE VAL

N° 2025/171

Le Maire de la commune de LE VAL (VAR), Jérémie GIULIANO ;

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.110-2 et R.411-2 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, cinquième partie, signalisation d'indication ;

Vu l'arrêté municipal n°09A/2023 du 06 avril 2023 portant délimitation de l'agglomération du Val ;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser les limites d'agglomération afin de tenir compte des caractéristiques urbaines de la commune ;

ARRÊTE

Article 1 : Les limites d'agglomération sont fixées comme suit :

Désignation de la voie	Point de repère	Coordonnées GPS (données GEOPORTAIL)	
		Longitude	Latitude
Route de Bras – RD28	PR 0+233	43.438785	6.066542
Route de Vins – RD224	PR 1+130	43.436837	6.082582
Route de Carcès – RD562	PR 0+737	43.442969	6.080869
Route de Brignoles – RD554	PR 54+810	43.433528	6.070397
Route de Barjols – RD554	PR 53+383	43.444255	6.072145

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 4 : L'arrêté municipal n°09A/2023 du 06 avril 2023 est abrogé.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la ville de LE VAL. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour la mairie en pochette
Nathalie MAUREL Adjointe
N.M.



Fait à LE VAL, le 25 novembre 2025
Le Maire,
Jérémie GIULIANO